

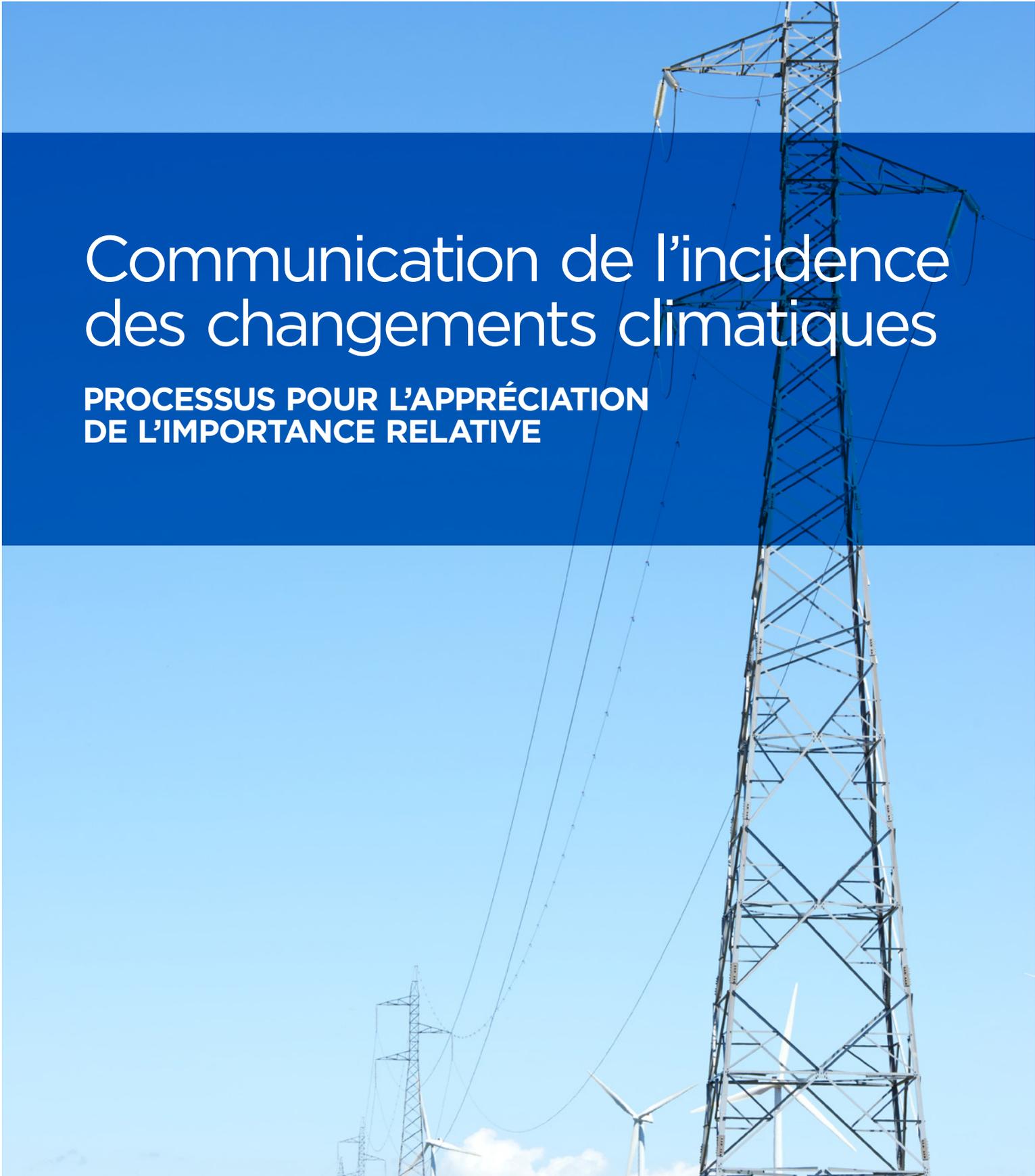


CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

Communication de l'incidence des changements climatiques

**PROCESSUS POUR L'APPRÉCIATION
DE L'IMPORTANCE RELATIVE**



Communication de l'incidence des changements climatiques

**PROCESSUS POUR L'APPRÉCIATION
DE L'IMPORTANCE RELATIVE**

AVERTISSEMENT

Le présent document, préparé par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce document.



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada

Cette publication a été réalisée avec le soutien du Programme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada. Veuillez transmettre vos commentaires sur ce document à :

Rosemary McGuire, CPA, CA

Directrice, Recherche, orientation et soutien

CPA Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Courriel : rmcguire@cpacanada.ca

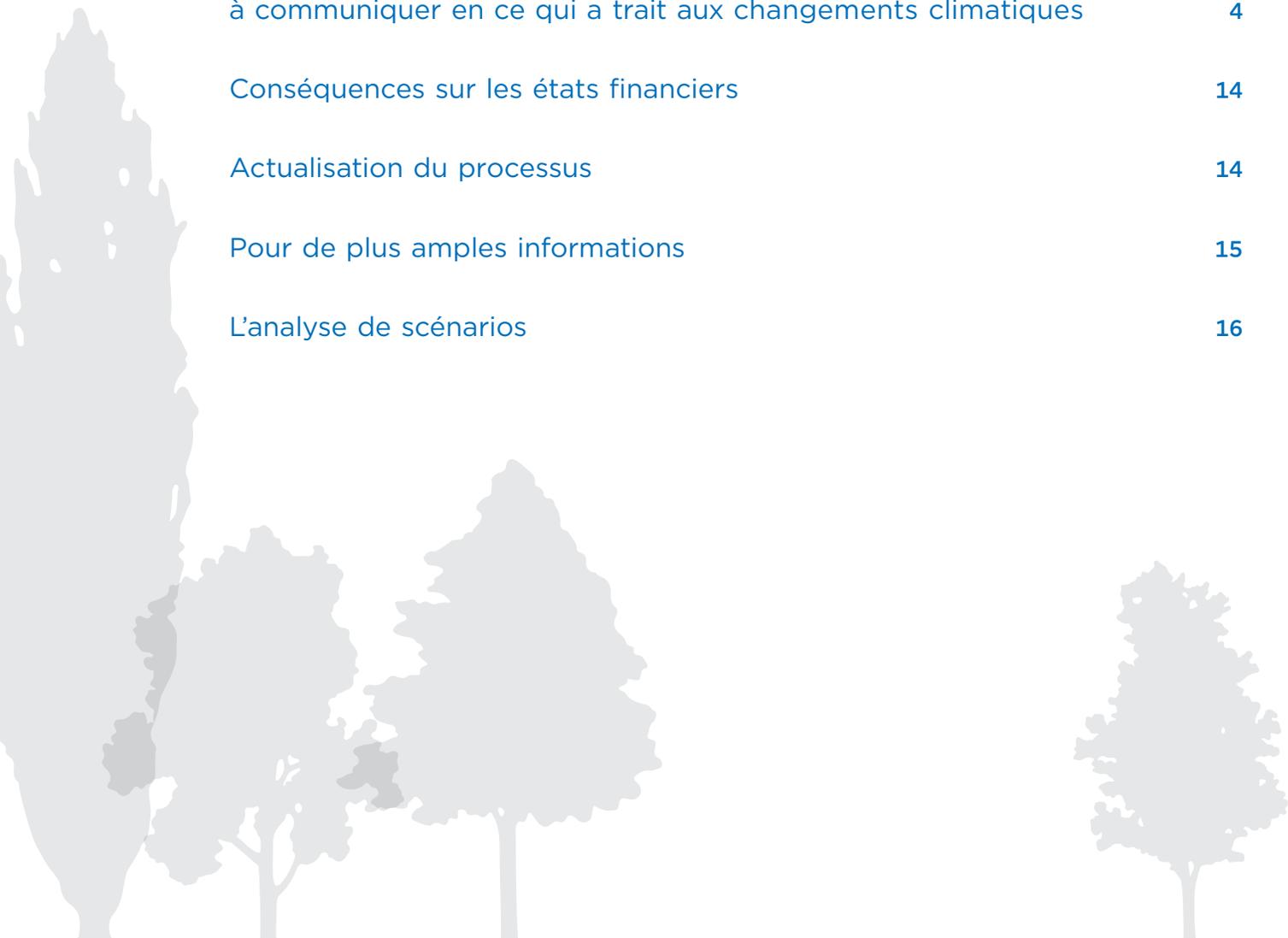
© 2019 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Le présent contenu est protégé par des droits d'auteur et ne peut être reproduit, stocké dans un système de recherche documentaire ou transmis de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Table des matières

Introduction	1
Objet du présent document	1
Portée et utilisateurs	2
Qu'entend-on par « informations significatives »?	3
Processus d'identification des informations significatives à communiquer en ce qui a trait aux changements climatiques	4
Conséquences sur les états financiers	14
Actualisation du processus	14
Pour de plus amples informations	15
L'analyse de scénarios	16



Introduction

On assiste ces dernières années à une véritable prise de conscience des implications des changements climatiques pour les marchés financiers mondiaux. À titre d'exemple, la Banque du Canada considère aujourd'hui que les changements climatiques sont l'une des six principales vulnérabilités du système financier canadien¹.

Les investisseurs accordent une plus grande place à cette question dans l'analyse des entreprises qui font ou pourraient faire partie de leur portefeuille². Or, on peine encore souvent à trouver, dans les documents des entreprises, de l'information précise sur l'incidence (positive ou négative) des changements climatiques sur la valeur d'entreprise – incidence qui peut par ailleurs être sous-estimée. Pourtant, les conséquences des changements climatiques sur le modèle économique d'une entreprise et sur son potentiel de création de valeur à long terme peuvent être considérables.

Objet du présent document

Bon nombre d'entreprises ont du mal à déterminer quelles informations communiquer au sujet du climat. L'appréciation de l'importance relative de ces informations est en effet très subjective et nécessite un degré important de jugement professionnel ainsi que la consultation de plusieurs professionnels. Le présent document expose un processus et des considérations qui faciliteront la tâche des entreprises.

Le présent document n'établit en aucun cas ce qui est conforme ou non à la législation en valeurs mobilières ou à d'autres obligations légales, et il ne saurait se substituer aux conseils de professionnels.

1 Banque du Canada, [Revue du système financier – 2019](#).

2 CPA Canada, [Changements climatiques et prise de décision : Entrevues avec des investisseurs](#).

Portée et utilisateurs



Le présent document porte sur les informations que les sociétés ouvertes canadiennes communiquent aux investisseurs dans les documents qu'elles déposent auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières conformément aux obligations d'information continue (comme le rapport de gestion et la notice annuelle). Il s'adresse à quiconque prépare, révisé ou approuve ces documents – ou supervise ces tâches –, notamment les CPA et autres responsables de l'information financière, les chefs des finances, les chefs de la direction et les administrateurs de sociétés ouvertes canadiennes.

Les investisseurs se concentrent sur les informations qui revêtent de l'importance dans leurs décisions de placement. Voilà pourquoi ils s'intéressent aux éventuelles répercussions négatives et positives (c'est-à-dire aux risques et aux opportunités) des changements climatiques pour l'entreprise, ainsi qu'à leurs conséquences sur le modèle économique, les flux de trésorerie futurs et le cours de l'action de l'entreprise.

On trouve également des informations liées aux changements climatiques dans les rapports que certaines entreprises publient volontairement, dont ceux sur la responsabilité sociale et le développement durable. Comme ces rapports ne s'adressent pas uniquement aux investisseurs, mais aussi à d'autres parties prenantes (salariés, clients, etc.), la définition de l'importance relative qui y est appliquée n'est pas la même que dans les documents déposés auprès des autorités de réglementation³. Les rapports volontaires ne seront pas abordés ici.

³ On trouve, dans l'[énoncé de principes directeurs communs sur l'importance relative](#) publié dans le cadre du forum Corporate Reporting Dialogue, une comparaison des définitions et des approches des participants du forum (dont l'IASB, le FASB, la GRI et l'IIRC) en matière d'importance relative.

Qu'entend-on par « informations significatives »?

Le principe général est le suivant : une information doit être communiquée dans les documents exigés par la réglementation si elle est significative pour la prise de décisions de placement. Comment savoir si une information est significative? Pour les sociétés ouvertes, ce sont les définitions utilisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et dans les Normes internationales d'information financière (normes IFRS)⁴ qui sont les plus pertinentes.

D'après la législation canadienne en valeurs mobilières⁵, une information est significative (ou importante)⁶ si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de l'émetteur serait vraisemblablement différente si l'information était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte.

Mise à jour en octobre 2018 par l'International Accounting Standards Board (IASB), la définition énoncée dans les normes IFRS se lit comme suit :

Une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée⁷.

Les définitions qui précèdent concordent en ce qu'elles mettent toutes deux l'accent sur la question de savoir si l'omission ou l'inexactitude de l'information aurait une incidence sur les décisions financières prises par les investisseurs. La réponse à cette question relève du jugement et dépend des faits en présence et des circonstances propres à l'entité. Chaque société doit déterminer quelles informations sont significatives pour les investisseurs, et les informations liées aux changements climatiques ne font pas exception. Par ailleurs, pour ce type d'informations, les sociétés doivent présenter une perspective à long terme, et non se limiter à la présence ou à l'absence de conséquences connues à court terme. Dans cette optique, mieux vaut en dire plus que moins sur les incidences potentiellement importantes.

4 Les sociétés ouvertes cotées au Canada doivent utiliser les normes IFRS comme référentiel d'information financière. Celles qui sont également cotées aux États-Unis doivent aussi utiliser les principes comptables généralement reconnus (PCGR) de ce pays. Le présent document ne traite pas des PCGR des États-Unis.

5 *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et *Avis 51-333 du personnel des ACVM, Indications en matière d'information environnementale*.

6 Pour apprécier l'importance relative, il faut tenir compte du contexte. En effet, dans certains contextes, la législation en valeurs mobilières prévoit un critère d'appréciation de l'importance relative qui est différent de celui utilisé pour la notice annuelle et le rapport de gestion.

7 IFRS Foundation, *IASB clarifies its definition of 'material'*.

Lorsqu'elle apprécie l'importance relative d'une question liée aux changements climatiques, la direction doit se demander si on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'incidence de cette question augmente au fil du temps. Si tel est le cas, la rapidité avec laquelle cette question est communiquée peut être importante pour les investisseurs à long terme, particulièrement si la société mène ses activités dans un secteur où le cycle d'exploitation ou d'investissement est long, ou si elle risque d'être obligée d'adopter de nouvelles technologies.

Processus d'identification des informations significatives à communiquer en ce qui a trait aux changements climatiques

Le processus ci-dessous est tiré de l'Énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*⁸. En plus de fournir des indications ne faisant pas autorité à propos de la formation de jugements sur l'importance relative lors de la préparation d'états financiers à usage général, l'énoncé de pratiques établit un processus systématique d'appréciation de l'importance relative. Ce processus en quatre étapes peut servir à déterminer s'il y a des informations significatives à communiquer au sujet des changements climatiques.

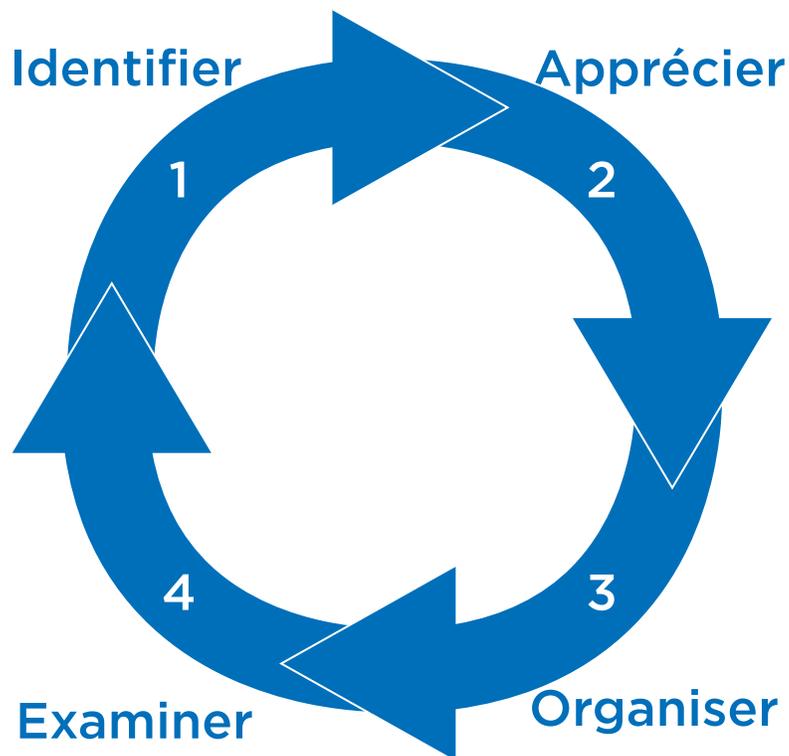


Survol du processus en quatre étapes

Voici comment les quatre étapes du processus d'appréciation de l'importance relative pourraient être appliquées aux informations liées au climat :

1. **Identifier** les facteurs (notamment des facteurs régionaux ou sectoriels) et les incidences (à court et long terme) liés au climat qui pourraient être significatifs.
2. **Apprécier** si les éléments identifiés à l'étape 1 sont effectivement significatifs.
3. **Organiser** les informations liées au climat de façon à les communiquer avec clarté et concision dans les documents les plus pertinents, particulièrement ceux concernant les risques.
4. **Examiner** l'ébauche des informations à fournir concernant le climat pour déterminer si toutes les informations significatives ont été identifiées et si l'importance relative a été prise en compte à la fois dans une perspective globale et à un niveau détaillé.

Les sections suivantes présentent une analyse plus détaillée de ces étapes et montrent comment les indications de l'Énoncé de pratiques en IFRS 2 peuvent être adaptées aux informations liées au climat.



Étape 1 – Identification

À l'étape 1, on effectue une analyse sommaire afin d'identifier les types d'informations liées au climat dont les utilisateurs pourraient avoir besoin. Pour déterminer si les informations sont effectivement significatives, on procédera plus tard à une analyse plus approfondie (voir l'étape 2).

Aux fins de cette identification, il peut être utile de se renseigner sur :

- les règlements, rapports et indications sur les changements climatiques ou les questions environnementales publiés par les autorités de réglementation des valeurs mobilières ou d'autres domaines (par exemple les Avis 51-333, *Indications en matière d'information environnementale*⁹; 51-358, *Information sur les risques liés au changement climatique*¹⁰; et 51-354, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*¹¹ du personnel des ACVM);

Avis 51-358 du personnel des ACVM, *Information sur les risques liés au changement climatique*

Publié en août 2019, l'Avis 51-358 du personnel des ACVM, *Information sur les risques liés au changement climatique*, décrit les « principes directeurs » de l'appréciation de l'importance relative, qui se veulent le prolongement des indications fournies dans l'Avis 51-333 du personnel des ACVM, *Indications en matière d'information environnementale*.

- les exigences légales et réglementaires liées aux changements climatiques (déclarations d'émissions de GES, prix du carbone, efficacité énergétique, codes de construction, etc.);
- les prévisions concernant les phénomènes météorologiques attribuables aux changements climatiques (inondations, sécheresses, vagues de chaleur, ouragans) qui pourraient se produire à proximité du lieu où la société exerce ses activités;
- les indications sectorielles sur les enjeux climatiques et sur les informations à fournir à ce sujet (par exemple, la grille sur l'importance relative du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)¹² ou l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)¹³);

9 Avis 51-333 du personnel des ACVM, [Indications en matière d'information environnementale](#).

10 Avis 51-358 du personnel des ACVM, [Information sur les risques liés au changement climatique](#).

11 Avis 51-354 du personnel des ACVM, [Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique](#).

12 SASB, [SASB Materiality Map](#).

13 UNEP FI, [Banking](#).

- les résultats des examens des informations fournies réalisés par d'autres intervenants du secteur d'activité, par des investisseurs, par des prêteurs ou par des assureurs;
- l'intérêt que manifestent les investisseurs à l'égard de certaines informations liées aux changements climatiques, qui peut transparaître dans :
 - leurs lignes directrices en matière de vote par procuration,
 - leurs politiques et leurs pratiques en matière d'informations liées au climat (par exemple la prise en compte des changements climatiques dans les stratégies d'investissement),
 - leurs déclarations de soutien aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)¹⁴ et par leur volonté d'adopter ces recommandations,
 - leur participation aux initiatives de mise en œuvre des recommandations du GIFCC et leurs interventions auprès de sociétés relativement aux changements climatiques (par exemple Climate Action 100+)¹⁵;
- les guides publiés par des associations sectorielles (par exemple les publications de l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada).

Les conséquences des changements climatiques pour une société donnée dépendent de facteurs tels que le secteur d'activité, l'emplacement géographique, le mode de fonctionnement et l'environnement politique. Voici quelques questions à se poser pour identifier les facteurs pertinents :

- Quels sont les textes légaux ou réglementaires pertinents, dans les endroits où la société mène ses activités, en ce qui concerne les changements climatiques?
- Quelles sont les normes d'information (obligatoires ou facultatives) pertinentes en matière de changements climatiques?
- Quelles sont les conséquences prévues des changements climatiques dans les endroits importants pour la société, dont ceux où se trouvent les intervenants de la chaîne logistique et les principaux clients?

Lorsqu'ils prennent des décisions de placement, les investisseurs comparent souvent différentes entreprises. Par conséquent, il est bon de fournir des informations comparables à celles d'autres sociétés du même secteur d'activité qui doivent faire face à des conséquences climatiques similaires. Les normes du SASB¹⁶ énoncent les informations qu'il est recommandé de fournir sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – dont les changements climatiques – qui seront vraisemblablement significatives pour les investisseurs. Beaucoup de ceux-ci ont d'ailleurs recours aux normes du SASB pour apprécier les questions ESG dans leur processus décisionnel¹⁷.

14 GIFCC, [Final Report: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures](#).

15 Climate Action 100+, [Global Investors Driving Business Transition](#).

16 www.sasb.org

17 CPA Canada, [Changements climatiques et prise de décision : Entrevues avec des investisseurs](#).



Étape 2 – Appréciation

À l'étape 2, on se demande, pour chacune des informations identifiées à l'étape 1, si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent influencer les décisions de placement actuelles ou futures des utilisateurs. Pour cela, il faut comprendre l'ampleur et la nature potentielles des conséquences prévues des changements climatiques pour la société, qui dépendront des activités de celle-ci et de l'endroit où elles sont exercées. Parfois, il peut être nécessaire de faire des prévisions sur les effets des changements climatiques au moyen d'hypothèses variables (événements futurs découlant des changements climatiques, cadres réglementaires qui seront mis en place, capacité de s'adapter à ces facteurs).

Reportez-vous à l'annexe A pour en savoir plus sur l'analyse de scénarios, qui est considérée par le GIFCC comme un exercice essentiel pour évaluer l'éventail des conséquences plausibles pour une société.

Voici certaines des questions à considérer :

- Quels événements ou faits nouveaux liés au climat pourraient plausiblement avoir des conséquences pour la société, ses fournisseurs et ses principaux clients à court, moyen et long terme?
- Quelles en seraient les conséquences?
- Quelle est la probabilité que ces conséquences se produisent selon différents niveaux de réchauffement de la planète?

- Existe-t-il des causes et des conséquences interreliées qu'il convient d'analyser ensemble?

À cette étape, il faut prendre en considération les facteurs tant quantitatifs que qualitatifs, notamment :

- les conséquences financières directes (actuelles et futures, et potentielles, conditionnelles ou certaines) sur les actifs, les passifs, les flux de trésorerie et les bénéfices, par exemple;
- les conséquences sur la réputation et les relations (permis d'exploitation, réactions des clients, recrutement et fidélisation des employés);
- les conséquences de la transition vers de faibles émissions de carbone sur le modèle économique et la stratégie à long terme de la société sur différents horizons temporels;
- l'évolution de la situation politique (notamment la probabilité de l'adoption et du maintien de lois et règlements liés au climat, ainsi que les changements de priorité des programmes de financement d'infrastructures à l'échelle nationale);
- les prévisions concernant les phénomènes météorologiques attribuables aux changements climatiques en fonction du secteur d'activité ainsi que des endroits où les activités sont exercées et où se trouvent les intervenants de la chaîne logistique et la clientèle (par exemple l'accroissement de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, ou l'augmentation graduelle des températures, qui risque d'avoir des conséquences sur des infrastructures essentielles situées dans des zones côtières, inondables ou nordiques);
- l'aggravation de risques significatifs existants en raison des changements climatiques, qui constituent un « multiplicateur de risques ». À titre d'exemple, supposons qu'un détaillant ayant une chaîne logistique internationale a identifié en tant que risque la volatilité des prix d'intrants comme le coton. Ce risque pourrait augmenter, vu l'incidence de certains phénomènes météorologiques, tels que des sécheresses ou des inondations en Inde, sur le prix et la disponibilité du coton.

Plus les conséquences potentielles des changements climatiques pour une entité sont nombreuses, plus les informations pouvant, selon des attentes raisonnables, influencer les décisions des utilisateurs doivent être détaillées.



Lorsqu'elle apprécie l'importance relative d'une question liée aux changements climatiques, la direction doit se demander si on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'incidence de cette question augmente au fil du temps. Si tel est le cas, la rapidité avec laquelle cette question est communiquée peut être importante pour les investisseurs à long terme, tels que les caisses de retraite et les assureurs. Cela est d'autant plus vrai si la société mène ses activités dans un secteur où le cycle d'exploitation ou d'investissement est long (par exemple les industries extractives, la fabrication ou la construction d'infrastructures), ou si des pressions réglementaires ou sectorielles risquent de l'obliger à adopter de nouvelles technologies (par exemple des solutions à faible empreinte de carbone pour réduire les émissions de GES).

Pour déterminer si des informations liées aux changements climatiques sont significatives pour les investisseurs, on peut tenir compte :

- des points de vue portant spécifiquement sur la société qui se dégagent :
 - des questions et commentaires des investisseurs lors d'assemblées des actionnaires, de conférences sur les résultats, ou d'autres présentations ou réunions auxquelles participent les investisseurs,
 - des résolutions des actionnaires et des votes par procuration sur les questions et informations liées aux changements climatiques,
 - des rapports d'analystes et des reportages médiatiques,
 - des communications directes avec les parties prenantes,
 - des commentaires que formulent les banques ou d'autres créanciers et des modifications qu'ils apportent à leurs exigences;

- des informations internes de la société concernant, par exemple :
 - les évaluations des risques d'entreprise, y compris les risques liés au climat déjà identifiés;
 - les activités de supervision du conseil d'administration quant aux questions liées aux changements climatiques (ordres du jour, procès-verbaux, fréquence des rapports internes destinés au conseil sur ces questions);
 - les résultats des examens des informations liées aux changements climatiques présentées dans des rapports publiés par la société (par exemple les rapports sur le développement durable ou sur la responsabilité sociale de l'entreprise, ou les réponses aux sondages du CDP¹⁸).

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Publiées en juin 2017 à l'intention des sociétés qui produisent des documents financiers, les recommandations du GIFCC (un groupe de travail créé par le Conseil de stabilité financière) ont été élaborées à la demande du G20. Leur adoption est facultative.

Pour les investisseurs, ces recommandations sont en voie de devenir la référence par excellence en matière d'uniformité, de comparabilité et de fiabilité des informations liées au climat.

«Les investisseurs considèrent que les risques liés aux changements climatiques touchent tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Par conséquent, ils sont unanimes à penser que les enjeux des changements climatiques sont significatifs jusqu'à preuve du contraire.»

Source : CPA Canada, [Information d'entreprise et investisseurs progressistes – L'irrésistible transition vers une économie résiliente, sobre en carbone](#).

Étape 3 – Organisation

À l'étape 3, on organise les informations pour pouvoir les communiquer avec clarté et concision, et éviter de les obscurcir par des informations non significatives.

Les informations liées au climat peuvent facilement devenir trop génériques ou standards si, par exemple, la société énonce toutes les incidences positives et négatives possibles des changements climatiques sans faire de lien avec sa propre situation et sans préciser les conséquences que cela pourrait avoir sur ses actifs, ses passifs (y compris ses passifs

18 Le CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project) a créé un système de collecte et d'analyse de données axé sur les changements climatiques. Pour en savoir plus, consultez le www.cdp.net.

éventuels), ses flux de trésorerie, ses bénéfices, sa stratégie et ses activités. De plus en plus, les investisseurs cherchent à obtenir des informations qui sont spécifiques à la société et qui sont accompagnées de mesures et d'objectifs qui quantifient les incidences potentielles (ou donnent une fourchette de résultats probables) des changements climatiques pour celle-ci.

La complexité des incidences des changements climatiques auxquelles on peut raisonnablement s'attendre pour une société donnée influencera vraisemblablement le niveau de précision des informations à fournir. Plus le niveau de précision requis est élevé, plus il est important de s'assurer que les informations sont claires et compréhensibles, et ce, qu'on les considère isolément ou globalement.

Pour ce faire, il convient notamment :

- de prêter une attention particulière à la conception graphique et à la mise en forme pour faire ressortir l'importance relative des différents éléments;
- d'utiliser des diagrammes, des tableaux ou d'autres éléments visuels;
- d'inclure des renvois et des liens - il n'est pas toujours nécessaire de fournir toutes les informations au même endroit, particulièrement si cela entraînerait des redondances entre différents documents.

L'uniformité des informations fournies au fil du temps est elle aussi importante, car elle permet aux investisseurs de voir l'évolution par rapport aux périodes précédentes. Dans la mesure du possible, on s'efforce également d'adopter une présentation semblable à celles des sociétés du même secteur pour faciliter la comparaison des données.

Étape 4 - Examen

À l'étape 4, on prend du recul pour analyser les informations liées au climat dans leur globalité. Voici certaines des questions à se poser :

- Les liens entre les différentes informations sont-ils clairs (dans un même document, entre les documents déposés auprès des autorités de réglementation et entre les autres documents publiés par la société, comme les rapports volontaires)?
- A-t-on omis certaines informations qui, bien que considérées comme non significatives, pourraient être significatives en combinaison avec d'autres informations? Les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur d'autres risques significatifs touchant la société, car ils constituent un multiplicateur de risques important. Il est donc possible que les risques augmentent exponentiellement au fil du temps (par exemple en raison de l'indisponibilité d'assurances ou d'une diminution de la demande de produits à forte empreinte de carbone).

- Les informations fournissent-elles trop de détails sur des questions secondaires, à un point tel que les informations les plus importantes s'en trouvent obscurcies?
- Les informations sont-elles équilibrées et objectives?
- A-t-on omis certaines informations parce qu'on avait du mal à comprendre ou à quantifier l'incidence et la probabilité d'un risque? Par exemple, on s'attend à une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques au fil du temps; toutefois, il est difficile pour les sociétés d'obtenir des données suffisantes pour quantifier les conséquences potentielles de ces risques sur un long horizon temporel. Dans ces situations, on peut fournir des informations tendancielle, qui peuvent être accompagnées d'une fourchette prévue d'incidences, ainsi que des précisions sur les principaux facteurs qui influenceront sur ces incidences.

«Lorsque les risques liés aux changements climatiques peuvent avoir une incidence importante sur les activités d'une société, il est utile pour les utilisateurs des états financiers d'avoir des informations sur la façon dont cela a été pris en compte dans les calculs de dépréciation. Bref, à mesure que les effets des changements climatiques s'accroîtront, ils deviendront de plus en plus visibles dans les états financiers.»

— Hans Hoogervorst, président de l'IASB, à la Conférence sur l'information financière relative au climat, Université de Cambridge (R.-U.), le 2 avril 2019

www.ifrs.org/news-and-events/2019/04/speech-iasb-chair-on-sustainability-reporting



Conséquences sur les états financiers

Les changements climatiques peuvent avoir plusieurs conséquences sur les états financiers.

Par exemple, la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige la communication d'informations sur les événements et circonstances qui ont conduit à une perte de valeur, et sur les hypothèses clés utilisées pour déterminer cette perte. Il faut également tenir compte des obligations d'information qui se trouvent dans IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* en ce qui concerne le coût de décontamination d'un site.

Dans les deux cas, les incertitudes relatives au montant ou à l'échéance des sorties de trésorerie pouvant découler de conséquences liées au climat (réglementation sur le prix du carbone, évolution des préférences des consommateurs, perturbations des chaînes logistiques) peuvent avoir des incidences sur la comptabilisation, l'évaluation ou les informations à fournir.

Actualisation du processus

Comme pour tous les aspects de l'information d'entreprise, une façon de communiquer des informations liées au climat peut être efficace pour une période donnée, puis devenir désuète très rapidement. L'éventail des risques et opportunités liés au climat change sous l'effet de plusieurs facteurs : évolution des activités de la société, adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, phénomènes météorologiques majeurs (inondations, tempêtes, etc.), augmentation du niveau de précision des données climatologiques, avancées technologiques. Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur l'appréciation de l'importance relative par la société au fil du temps.

Il est recommandé d'établir des méthodes pour l'examen de chacune des quatre étapes du processus. Un tel examen permet de rafraîchir sa compréhension des besoins et des intérêts des investisseurs, de mettre à jour son appréciation des facteurs quantitatifs et qualitatifs de l'importance relative, et de revoir la manière dont on améliore les informations fournies.

Pour de plus amples informations

- www.cpacanada.ca/GIFCC
- www.cpacanada.ca/infoclimat
- [SASB Materiality Map](#)
- [SASB Climate Risk – Technical Bulletin](#)
- [Converging on Climate Risk: CDSB, the SASB and the TCFD](#)
- [TCFD Implementation Guide – Using SASB Standards and the CDSB Framework to Enhance Climate-Related Financial Disclosures in Mainstream Reporting](#)
- [TCFD 2019 Status Report](#)
- [TCFD Technical Supplement: The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-Related Risks and Opportunities](#)

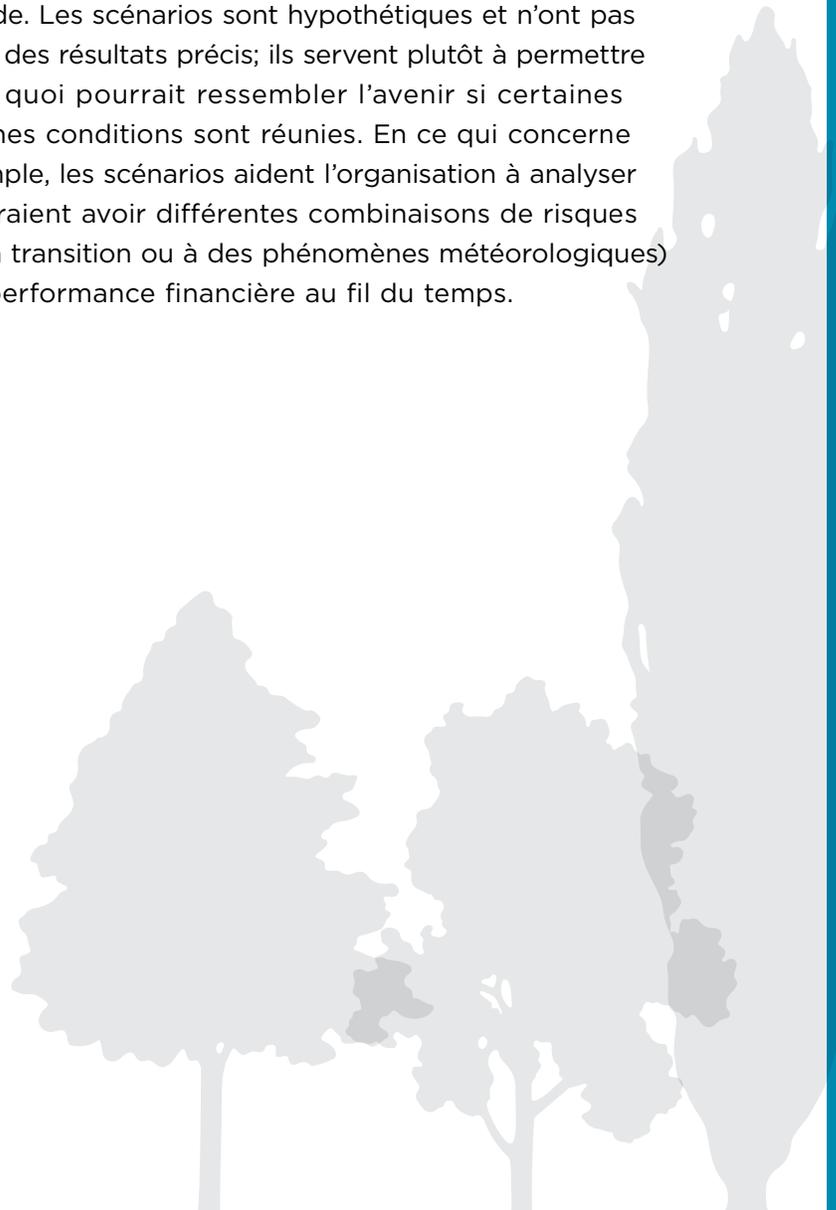
ANNEXE A

L'analyse de scénarios

Qu'est-ce que l'analyse de scénarios?

L'une des principales recommandations faites par le GIFCC aux sociétés est d'évaluer et de présenter la résilience de leur stratégie compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.

Selon le rapport définitif du GIFCC, l'analyse de scénarios est un processus visant à identifier et à évaluer les conséquences potentielles d'un éventail de situations futures plausibles dans un contexte d'incertitude. Les scénarios sont hypothétiques et n'ont pas pour but de produire des prévisions ou des résultats précis; ils servent plutôt à permettre aux organisations de se demander à quoi pourrait ressembler l'avenir si certaines tendances se poursuivent ou si certaines conditions sont réunies. En ce qui concerne les changements climatiques, par exemple, les scénarios aident l'organisation à analyser et à comprendre l'incidence que pourraient avoir différentes combinaisons de risques liés au climat (qu'ils soient associés à la transition ou à des phénomènes météorologiques) sur ses activités, ses stratégies et sa performance financière au fil du temps.



Pourquoi l'analyse de scénarios est-elle importante?

Selon le rapport définitif du GIFCC, l'analyse de scénarios en matière de changements climatiques présente les cinq avantages suivants pour les sociétés :

1. Elle les aide à envisager des résultats possibles de situations très incertaines, qui peuvent se produire à moyen ou long terme et perturber leurs activités.
2. Elle dépasse le cadre habituel des affaires, ce qui enrichit les discussions stratégiques liées aux changements climatiques.
3. Elle peut s'avérer utile pour apprécier l'éventail de conséquences plausibles des changements climatiques, identifier des risques potentiellement significatifs et anticiper les opportunités qui se présenteraient si ces scénarios venaient à se réaliser.
4. Elle facilite l'identification d'indicateurs clés liés à l'environnement externe aux fins de suivi.
5. Elle aide les investisseurs à apprécier la rigueur des mesures qu'elles prennent en réponse aux risques et opportunités liés au climat en matière de stratégie et de performance financière.

Principaux éléments à prendre en considération pour l'appréciation de l'importance relative

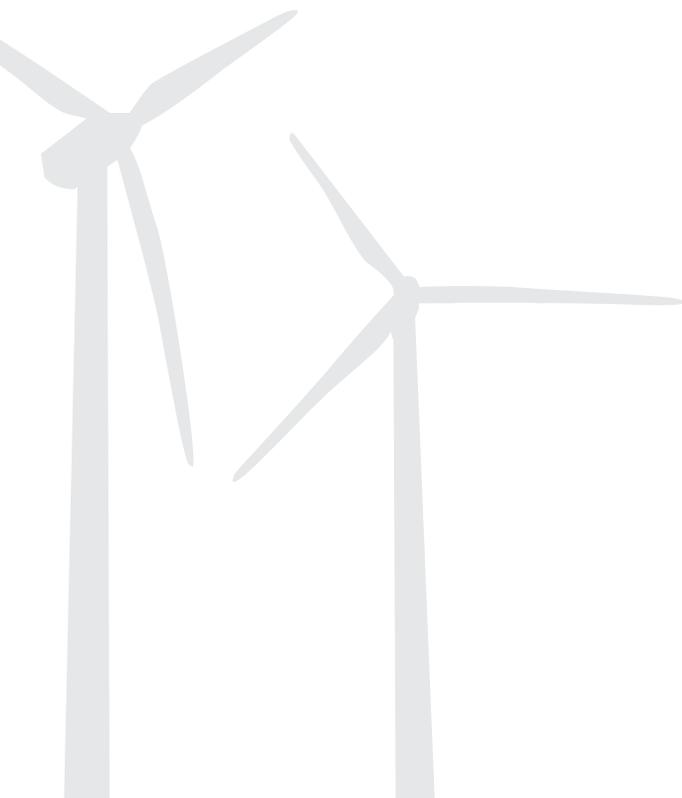
L'analyse de scénarios peut être mise à profit par les sociétés dans l'appréciation de l'importance relative des risques liés au climat.

En règle générale, on retient un scénario de réchauffement faible et un scénario de réchauffement élevé. Dans le premier cas, les principaux risques sont souvent les risques transitoires liés à l'adoption de nouvelles politiques et technologies pour la mise en place d'une économie sobre en carbone; dans le deuxième, les risques liés aux conséquences des phénomènes météorologiques sur les installations et les chaînes logistiques peuvent être plus importants. L'éventail de résultats plausibles dans ces scénarios devrait être pris en considération pour l'évaluation des risques significatifs auxquels est exposée une société, dont ceux liés à sa capacité d'adopter une stratégie qui tiendrait la route dans différents scénarios.

Soulignons que l'analyse de scénarios est un exercice complexe qui nécessite d'intégrer des modèles climatiques, macroéconomiques et financiers afin de déterminer l'ensemble des incidences potentielles pour une organisation donnée. Plus le nombre d'incidences et de multiplicateurs de risques auxquels une société est exposée est grand, plus l'analyse de scénarios et les informations fournies doivent être détaillées.

De grandes sociétés comme Royal Dutch Shell, BHP Billiton, Statoil, ConocoPhillips et Glencore ont recours à l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence que pourraient avoir les changements climatiques sur leurs activités. Les institutions financières l'utilisent quant à elles pour tester la résilience de leurs portefeuilles à différents niveaux de réchauffement. Il y a aussi des fournisseurs qui développent des solutions pour aider d'autres organisations à mener des analyses de scénarios.

Pour en savoir plus, consultez le [guide technique du GIFCC](#) sur la réalisation d'analyse de scénarios.





CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉL. : 416 977.3222 TÉLÉC. : 416 977.8585
WWW.CPACANADA.CA